Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261112-81_2026_11_12_1-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

81-2026 11 12

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 NOVEMBRE 2026

Le 12 novembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la Mairie du Mené sur convocation en date du 6 novembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (33) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (2) : JAFFROT Eric ayant donné pouvoir à LABBE Jean-Luc, GANNAT Marie-Hélène ayant donné pouvoir à OLIVROT Mélanie.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

Objet : Aide au financement séjours dispositif ULIS

OBJET : Aide au financement séjours dispositif ULIS

Sur proposition de la Commission éducation, Mme Isabelle Ermel, Maire Adjointe en charge de l'éducation, invite le conseil municipal à se prononcer sur une aide au financement des séjours scolaires pour les enfants résidants la commune du Mené, et scolarisés dans une école extérieure au Mené où le dispositif ULIS est déployé.

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 35 |
| Présents | 33 |
| Pouvoirs | 2 |
| Pour | 35 |
| Contre | |
| Abstention | |

Cette aide financière serait identique à celle accordée aux enfants scolarisés dans une école publique du Mené, à savoir :

- 20€ par élève, pour un séjour avec 1 nuitée
- 40€ par élève, pour un séjour avec 2 nuitées ou plus

Le Conseil Municipal donne son accord.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 novembre 2026

Gérard DABOUDET
**Maire**

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Cyril CONAN
**Secrétaire de séance**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale ( 3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr**

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 18/11/2026
- et de sa publication le 16/11/2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)